



Résolution des Élus du CSE Siège de France Télévisions concernant les débats relatifs au point d'information sur le CDE (Point n°8)

Lors des débats menés en CSE, les élus ont pris connaissance du bilan présenté par la direction, un bilan présenté comme positif mais qui ne correspond pas au ressenti des salariés et des élus présents, surtout si l'on se réfère aux retours transmis depuis plusieurs mois par les collaborateurs du CDE

Les élus du CSE Siège tiennent à alerter la direction sur la dérive managériale qui semble se développer au sein du service CDE et dont la direction ne semble pas avoir conscience. Cette dérive a pour point principal le planning, même si celui-ci n'est pas le seul problème évoqué.

Ils reconnaissent que la direction doit in fine, décider du planning, mais demandent que soient clarifiées les règles de gestion de celui-ci, car ils ont le sentiment au vu des débats, qu'il est aujourd'hui un instrument de management inadapté.

Ils demandent donc :

- Le respect de l'accord collectif concernant la pose de congés, pas seulement des congés payés et une réponse aux demandes formulées dans les temps impartis.
- La clarification de la règle applicable à la pose des congés qui selon la DRH doit se faire dans Monkiosque, ce qui permet une traçabilité des demandes et des refus, car la procédure actuellement en place, ne permet pas de savoir ce qu'il en est.
- Un assouplissement de la gestion du planning, afin de faciliter les échanges et les remplacements lorsque cela est possible, l'objectif poursuivi étant d'utiliser au maximum les ressources propres au CDE, c'est-à-dire les exploitants, lors des périodes de fortes tensions.
- Ils recommandent de prendre exemple sur la gestion mise en place depuis la fin de la grève, du planning de référence des chefs de chaînes.

Les élus regrettent que, malgré les actions menées par la direction, les rapports avec les managers soient toujours aussi dégradés.

Une demande de médiation de la DSQVT avait été formulée afin de répondre à la restitution du cabinet ACCA le 03/07/2024, et à ce jour celle-ci n'a toujours pas eu lieu, et ne comprennent pas pourquoi. Car elle est essentielle pour la mise en œuvre des préconisations faites par les psychologues du travail et, pour assurer une évolution favorable des relations entre les salariés et leurs managers.

Concernant la control Room, bien que celle-ci soit en période de consolidation, les élus constatent que les témoignages indiquent que les équipements sont instables et que les mises à jour récurrentes fragilisent la plateforme avec des incidences non négligeables sur les antennes.



Ils demandent un support logistique (hors ARS), le weekend et la nuit, pour traiter plus rapidement les pannes majeures.

Il ressort des débats, que les formations certes existent, mais qu'elles ne sont pas à la hauteur des besoins des salariés.

Elles se déroulent dans le cadre de lives numériques, sans vacations dédiées ce qui pose la question de la responsabilité des salariés qui se connectent pour suivre les formations et, ne sont donc plus sur leur poste de travail. Les élus demandent à la direction de mettre en place des vacations dédiées pour que les salariés puissent se former.

Les élus souhaitent également savoir :

- le rôle, les missions et le planning d'intervention des prestataires extérieurs dont les actions sont amenées à diminuer puis à cesser au cours de l'année 2025 ;
- les termes du contrat qui lie France Télévisions et Cognac Jay Images ;
- les dates de fin des contrats des prestataires ;
- si certaines entreprises prestataires sont encore dans les délais et objectifs légaux, conformément aux règles des marchés définis par la Direction des Achats hors-programmes de France Télévisions.

Comme la rappelle la direction, 13 commissions de suivi du CDE se sont déroulées depuis le lancement du projet sans que pour cela, les tensions se soient aplanies. Les élus constatent la dégradation des rapports sociaux et la dénoncent.

Ils alertent la direction sur le développement de tensions dans un service où jusque-là régnaient bonne ambiance et bienveillance.

Ils déplorent l'augmentation des entretiens disciplinaires qui ne sont pas sans impact sur la santé mentale des salariés. De plus, la gestion du planning est vécue comme instrument de rétorsion.

Ceci constitue selon les élus, une dérive managériale qui n'est pas éloignée d'une forme de harcèlement managérial.

Il est temps selon eux, de mettre en place la médiation demandée afin de trouver un mode de fonctionnement qui apaise et, permette à ce service et à ses salariés de retrouver un climat serein propice à la réalisation des objectifs qui sont les siens.

Ils s'engagent à suivre la situation au sein de ce service et, demandent à nouveau un point d'ici juin.

Paris le, 20 février 2025

VOTANTS : 21

Pour : 21

Contre :

Abstentions :

Les organisations syndicales CGC ; CGT ; SNJ, FO, CFDT, UNSA s'associent.

Comité Social et Economique Siège France Télévisions

7, Esplanade Henri de France 75907 Paris cedex 15
37 Quai du Président Roosevelt 92130 Issy-Les-Moulineaux

01-56-22-49-05
01-56-22-91-31